

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 29 (1983)
Heft: 7

Rubrik: Chronique : Georges Plomb

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Armements, Rothenthurm, objecteurs Armée : trois craquements

— *Jamais l'armée Suisse — depuis des années — n'avait été pareillement secouée. Voyez plutôt.*

- *Crédits d'armements : le peuple suisse pourrait en trancher seul bientôt.*
- *Place d'armes de Rothenthurm : une coalition multicolore pourrait bien avoir sa peau.*
- *Objecteurs de conscience : Berne pourrait se décider à leur infliger des châtiments moins sots.*

Rien n'est garanti. Mais, à chaque fois, c'est une initiative populaire qui fait bouger les choses.

L'armée suisse en péril ? Mais non. Juste deux ou trois craquements.

Dépenses militaires : peuple aux urnes

Premier craquement: le peuple helvétique pourrait bientôt trancher lui-même des crédits militaires. Jusqu'à présent, c'est presque toujours le Parlement qui a le dernier mot. Or l'initiative populaire en faveur du droit de référendum en matière de dépenses d'armements est déposée avec 113 000 signatures. Il suffirait — si l'initiative est acceptée — à 50 000 citoyens ou à huit cantons de le demander. Tous les crédits votés par les Chambres — matériel de guerre, constructions et terrains, recherches, développements et essais — sont touchés.

Cette initiative a des chances devant le peuple et les cantons. Les dépenses militaires — si l'on croit de nombreux sondages — sont jugées excessives par une large partie de la population. L'armée est rarement citée parmi les priorités.

Socialistes contre trotskystes

Il est vrai que la récolte des 113 000 signatures a très mal fonctionné. Le parti socialiste suisse — premier initiateur — n'a réussi à réunir que 80 000 des 100 000 indispensables. Des divisions entre socialistes en furent la cause. Elles furent sensibles dès le début des travaux. Les chefs du parti étaient hostiles au lancement de l'initiative. Il a fallu une décision du congrès — à Berne en 1979 — pour aller de l'avant. Plus tard, au congrès de Genève de 1980, l'unité semblait avoir été refaite. Ce n'était peut-être qu'une illusion d'optique. La récolte des signatures a fait réapparaître les divergences. Des sections du parti — 50 000 membres dans toute la Suisse — ont traîné les pieds.

Il a fallu l'intervention des trotskystes du petit parti socialiste ouvrier (PSO) et d'autres petits groupes pour trouver les 33 000 signatures complémentaires. Piquant, lorsqu'on sait que le PSO n'a guère que 600 ou 1000 membres. Mais son apparition complique la bataille. Alors que les socialistes font de l'initiative une simple extension des droits populaires, les trotskystes et leurs alliés lui don-

nent un contenu beaucoup plus antimilitariste. Mais que l'on ne s'y trompe pas : ces péripéties ne suffisent pas à faire couler l'initiative comme ça.

Rothenthurm titube

Deuxième craquement : le projet de place d'armes de Rothenthurm — à cheval sur les cantons de Schwyz et Zoug — tourne mal pour l'armée. L'initiative populaire imaginée pour l'abattre fait un triomphe. Pourtant, elle n'était lancée que le 8 mars. Une coalition multicolore — avec paysans de la région, organisations écologiques, groupes pacifistes et antimilitaristes — mène le jeu.

L'initiative contre Rothenthurm — plus encore que celle pour le référendum en matière d'armements — peut gagner devant le peuple. Un autre sondage donne deux Suisses favorables sur trois. Même refusée, elle peut ralentir de manière redoutable l'aménagement de la place d'armes. Son délai de traitement par la Berne fédérale — comme c'est l'habitude — risque de durer trois ou quatre ans. Cela nous renvoie à 1987. Date fatidique : si rien n'est fait à ce moment-là, une partie du terrain reviendra à une corporation schwyzoise. Et ce sera, pour le département militaire, à des conditions très désavantageuses.

Chevallaz recule

Récapitulation des chapitres précédents. Décembre 1982 : le département militaire fédéral — à qui il manque 136 des 354 ha souhaités pour la place d'armes — entame la procédure d'expropriation contre les propriétaires récalcitrants. 23 février 1983 : le Conseil fédéral — soutenu par les gouvernements de Schwyz et Zoug — soumet aux Chambres son projet d'aménagement de la place d'armes (coût 108 millions de francs). 8 mars 1983 : l'initiative contre la place d'armes est lancée. Elle entend protéger les marais et les sites marécageux " d'une beauté particulière ". Sa disposition transitoire cite en toutes lettres Rothenthurm. C'est surtout le terrain d'exploration qui est visé. Les deux autres parties de la place d'armes — une caserne (qui pourrait être

légèrement déplacée) et un terrain d'infanterie — sont moins contestées.

Au cours des dernières semaines, le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz — chef du Département militaire — a suggéré un éventuel abandon du terrain d'exploration. D'autres voix, tout en exigeant son maintien, ont demandé le remplacement des expropriations par des contrats avec les propriétaires. Il y a comme une atmosphère de compromis dans l'air.

Objecteurs : traitez-les mieux

Troisième craquement : des voix — au Parlement — s'élèvent pour que l'on cesse de traiter les objecteurs de conscience comme des délinquants de droit commun. La grande idée est de généraliser l'exécution des peines dans des institutions utiles comme les hôpitaux. Jusqu'à présent, les cantons font un peu ce qu'ils veulent. Ce sont eux — selon la loi en vigueur — qui déterminent le gros de l'exécution des peines. Du coup, les rigueurs infligées aux objecteurs varient spectaculairement.

C'est le canton du Jura qui a été le plus loin dans l'humanisation du traitement des objecteurs. Le premier à en bénéficier fut le fils du conseiller national de Moutier Jean-Claude Crevoisier : Pierre Crevoisier. Il obtint la possibilité d'utiliser sa formation d'enseignant dans une institution, d'y exercer des fonctions de surveillance et d'y être assigné à résidence. Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg ont fait quelques pas dans cette direction. Par contraste, le Valais est resté dur. L'établissement de Crêtelongue passe pour l'un des plus sévères à l'égard des objecteurs.

Service civil : pas mûr ?

Cette humanisation du traitement des objecteurs, ce pourrait être le premier effet de la dernière initiative populaire en date pour un service civil. Cette initiative-là a moins de chances que les deux autres devant le peuple et les cantons. En 1977 déjà, un précédent projet de service civil était rudement rejeté en votation populaire (62,4 % de " non ", tous les cantons hostiles). Il est vrai que c'était une solution boîteuse ne satisfaisant vraiment aucun des camps. Mais quoi ! Le plus petit progrès — dans l'affaire des objecteurs — serait une bénédiction.

Georges Plomb